

ASSOCIATION Maison Pour Tous

5 rue Abbé Riel
10200 BAR/AUBE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

28 rue Coulommière au 3^{ème} étage 10000 Troyes - Tél. 03 26 81 13 90

E-mail troyes@fcn.fr - www.fcn.fr

Société Anonyme au capital de 10 758 176 € - Siège social : 160 rue Louis Victor de Broglie CS50056 51726 Bezannes Cedex - RCS Reims 337 080 089 - APE 6920Z

Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Grand Est

Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Est

Membre de MGI, réseau international d'experts-comptables indépendants - Société référencée au PCAOB

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Pour Tous
5 rue Abbé Riel
10200 BAR/AUBE

Aux membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Pour Tous relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 2.6 Incertitude sur la continuité d'exploitation » page 3 de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe comptable précise la méthode de comptabilisation des subventions dans les comptes de l'association. Au cours de nos travaux d'audit, nous avons notamment vérifié le montant des subventions d'exploitation en rapprochant la comptabilité de l'association avec les conventions correspondantes et en procédant à la confirmation directe des tiers financiers. Nous nous sommes également assurés que l'annexe donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de ce jour.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

FCN

Commissaire aux Comptes

Signé par **Joffrey CHERRONNET**
le 20/05/2026 22:33

Joffrey CHERRONNET

Associé

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes applicables, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✧ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✧ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✧ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✧ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✧ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Association Maison Pour Tous

5 rue Abbé Riel

10200 BAR/AUBE

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE 2025

CHARGES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	PRODUITS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
ACHATS (60)	64 403	67 432	PRESTATIONS DE SERVICE (706)	192 127	248 441
PRESTATIONS SERVICE DIVERSES	23 744	22 043	RECETTES D'ACTIVITES	54 733	68 369
PRESTATIONS HEBERGEMENT SEJOURS	7 724	3 802	LOCATION CANOE		-220
PRESTATIONS REPAS CLSH	12 814	15 657	CAF - BONIFICATION	15 772	13 829
CARBURANT	3 107	3 695	CAF - BONS VACANCES	1 501	1 395
PRODUITS D'ENTRETIEN	1 131	1 826	CAF - PS CENTRE SOCIAL	68 068	66 888
PETITS EQUIPEMENTS	1 299	1 009	CAF - PSO	48 053	91 508
FOURNITURES DIVERSES	666	1 161	MSA - BONIFICATION		1 624
MATERIEL D'ACTIVITE	3 366	2 936	MSA - BONS VACANCES	180	
PRODUITS ALIMENTAIRES	8 689	12 458	MSA - PSO	3 476	4 243
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	207	600	MAIRIE - BONS VACANCES	344	805
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 074	1 266			
LOGICIELS	582	979	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES (708)	28 380	24 277
SERVICES EXTERIEURS (61)	86 204	89 749	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	21 779	22 277
SOUS TRAITANCE DIVERSE	32 993	29 452	VENTES PHOTOCOPIES	1	
SOUS TRAITANCE ADMINISTRATIVE (COMPTA+PAIES)	7 964	9 412	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (MAIRIE)	6 600	2 000
HEBERGEMENT SITE INTERNET	147	152			
LOCATIONS IMMOBILIERES	2 209	2 250	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (741)	223 802	257 388
LOCATIONS MOBILIERES (VEHICULE/PHOTOCOPIEURS/TOTEM/TEL.)	29 179	32 954	SUBV ETAT - CNFS CONSEILLER NUMERIQUE	10 000	14 000
ENTRETIEN ET MAINTENANCE	2 824	4 691	SUBV ETAT - DGFIPI DILCRAH	1 500	1 500
ASSURANCES	10 355	10 335	SUBV ETAT - COURS DE FRANCAIS	10 000	
DOCUMENTATION	533	503	SUBV ETAT - COMPLEMENT ASL ET PIAL	5 000	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS (62)	70 529	95 254	SUBV ETAT - DISCRIMINATIONS, VIOLENCES		3 500
PERSONNEL DETACHE (DIRECTION)	49 878	67 595	SUBVENTION REGION		551
HONORAIRES (CAC)	6 029	7 151	SUBVENTION DEPARTEMENT	8 287	15 052
RELATIONS PUBLIQUES (CADEAUX/PLAQUETTES/DONS)	201	132	SUBVENTION SJESVA - COLOS APPRENANTES	10 528	
DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	4 109	5 446	SUBVENTION DRAJES	7 280	12 445
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	6 518	3 793	SUBVENTION DDETSPP		11 000
FRAIS POSTAUX	122	340	SUBVENTION MAIRIE BSA	113 000	112 000
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 733	1 622	SUBVENTION MAIRIE BSA - SPECIFIQUE	10 000	7 609
COTISATIONS NON STATUTAIRES	1 144	1 721	SUBVENTION TROYES AUBE HABITAT	2 000	
FRAIS DE FORMATION	473	6 685	SUBVENTION CAF - PS CENTRE SOCIAL		
SERVICE CIVIQUE	322	769	SUBVENTION CAF - SPECIFIQUE	17 921	52 517
IMPOTS ET TAXES (63)	4 415	5 492	SUBVENTION CAF - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE		
PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA FORMATION PRO	3 272	4 004	SUBVENTION MSA PS CENTRE SOCIAL		6 000
CONTRIBUTION FORMATION PRO (URSSAF)	1 143	1 488	SUBVENTION MSA - SPECIFIQUE	16 460	7 000
CHARGES DE PERSONNEL (64)	269 818	307 579	FONJEP PARTS ETAT	11 826	14 214
APPOINTEMENTS SALAIRES BRUTS	210 451	257 986	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (747)	5 656	6 801
PROVISION CONGES A PAYER	854	2 086			
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	19 219	1 378			
COTISATIONS URSSAF	23 376	27 453			
COTISATIONS RETRAITE	11 232	13 643			
COTISATIONS PREVOYANCE	1 196	1 447			
COTISATIONS MUTUELLE	1 485	1 558			
PARTICIPATION AU CSP FRANCE TRAVAIL	1 496				
MEDECINE DU TRAVAIL	941	1 512			
PROVISION CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	247	516			
REMBOURSEMENT DE CHARGES DU PERSONNEL (PREVOYANCE)	-679				
AUTRES CHARGES (65)	786	869	AUTRES PRODUITS (75)	8 063	6 058
DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION	294	610	DONS (MANUELS + LIBERALITES RECUES)	2 786	510
PERTES SUR CREANCES CLIENTS		9	ADHESIONS A LA MPT	5 260	5 548
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		250	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	17	
PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES	492				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (6811)	9 611	10 351	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS		
DOTATIONS AUX PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES (6817)			REPRISES SUR PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES (7817)		924
DOTATIONS AUX PROVISIONS RETRAITES (6875)	45 402	44 054	REPRISES SUR PROVISIONS RETRAITES (7875)	44 054	51 959
CHARGES FINANCIERES			PRODUITS FINANCIERS		
INTERETS EMPRUNT (66)	296		INTERETS BANCAIRES (LIVRET) (76)	180	176
***** TOTAL (I)	551 464	620 780	***** TOTAL (I)	502 262	596 024
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS (672) (II)	3 092		PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS (772) (II)	4 933	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (678) (III)	447	12 457	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	580	2 310
***** TOTAL (I+II+III)	555 003	633 237	***** TOTAL (I+II+III)	507 775	598 334
BENEFICE	-47 228	-34 903	BENEFICE		
***** TOTAL GENERAL	507 775	598 334	***** TOTAL GENERAL	507 775	598 334
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE (86)	57 410	55 580	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (87)	57 410	55 580
CHARGES SUPPLETIVES LOCAUX	34 921	28 719	PRESTATIONS EN NATURE	34 921	28 719
PERSONNEL BENEVOLE	22 489	26 861	BENEVOLAT	22 489	26 861

BILAN 2025

A C T I F	31 DECEMBRE 2025			EXERCICE 2024	P A S S I F	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	MONTANT BRUT	AMORTISS. PROVISIONS	MONTANT NET				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>					<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Capital	12 473	12 473
Logiciels	5 914	5 914		291	Ecart de réévaluation		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Report à nouveau	-10 960	23 943
Dépôt et marques					Resultat de l'exercice	-47 227	-34 903
Install. générales et agencement	4 023	4 023	7 163	15 323	Provisions réglementées - Subventions d'investissement	9 448	15 104
Matériel de transport	60 110	52 947					
Matériel et mobilier de bureau	56 611	55 280	1 331	1 750			
					***** TOTAL I	-36 266	16 617
* Total	126 658	118 164	8 494	17 364			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					<u>PROVISIONS POUR RISQUES</u>		
Dépôts et cautionnements					Provisions retraite	45 402	44 054
* Total					***** TOTAL II	45 402	44 054
***** TOTAL I	126 658	118 164	8 494	17 364			
<u>ACTIF CIRCULANT</u>					<u>DETTES</u>		
Etat - Subventions à recevoir	18 921		18 921	49 104	Emprunt France Active	20 000	20 000
Produits à recevoir	20 410		20 410	49 550	Emprunt CIC	7 070	
Clients et comptes rattachés	14 639		14 639	6 879	Provisions congés payés	16 897	16 042
					Dettes sociales (URSSAF, retraite, prevoyance, santé)	12 819	15 158
* Total	53 970		53 970	105 533	Dettes fiscales (Impôt à la source)	126	134
CIC - compte courant 1	24 082		24 082	22 302	Fournisseurs et comptes rattachés	32 438	34 223
CIC - compte courant 2	14		14	34			
CIC - livret A	10 563		10 563	384	* Total	89 350	85 557
Caisse	268		268	178			
Autres	123		123				
* Total	35 050		35 050	22 898			
***** TOTAL II	89 020		89 020	128 431			
Charges constatées d'avance	2 658		2 658	975	Produits constatés d'avance .	1 686	542
***** TOTAL III	2 658		2 658	975	***** TOTAL III	91 036	86 099
***** TOTAL GENERAL	218 336	118 164	100 172	146 770	***** TOTAL GENERAL	100 172	146 770

MAISON POUR TOUS Jean-Luc PETIT – CENTRE SOCIAL
5 rue Abbé Riel 10200 BAR SUR AUBE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

1. INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1 Description de l'association

L'association Maison Pour Tous Jean Luc Petit a pour but de mettre à la disposition de la population dans le cadre d'installations diverses (salle de jeux, de cours, de réunions, de spectacles, de sports) avec le concours d'animateurs permanents ou non, des activités récréatives et éducatives variées : physiques, intellectuelles, artistiques, sportives, civiques, sociales, etc...

Elle respecte le pluralisme des idées et des principes de laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines.

Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville et les quartiers.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

- Renouvellement de l'agrément centre social et actions famille pour une année en 2025 ;
- Deux licenciements au sein de l'équipe ainsi qu'un départ sous le régime de la rupture conventionnelle afin de faire face aux difficultés financières de l'association ;
- Recrutement d'un directeur en décembre 2025 ;
- De nombreux efforts menés afin de réduire significativement les coûts de fonctionnement ;

1.3 Faits significatifs postérieurs à compter de la clôture de l'exercice

- Prise de poste du nouveau directeur en février 2026 après le départ de Mme Geffroy durant l'été 2025 ;

1.4 Présentation des comptes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 100 172 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un déficit de 47 227 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Règles générales

Les comptes annuels de l'association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2023-05 du 10 novembre 2023 et 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif au plan comptable général et modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de fonctionnement
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Ces biens n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, et en fonction de la durée de vie prévue.

Les taux d'amortissement les plus couramment utilisés sont :

- Matériel de transport 4 ans
- Matériel de bureaux 3 à 5 ans
- Matériel informatique 2 à 5 ans
- Matériel d'activité 3 ans

2.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles ont été évaluées à leur valeur d'origine.

2.5 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.6 Incertitudes sur la continuité d'exploitation

Le résultat 31/12/2025 est une perte de 47 k€. L'hypothèse de continuité est retenue en 2026 du fait de la recherche de nouvelles subventions et de nouveaux partenaires. L'association continue de se restructurer. La continuité va dépendre de la réussite des actions mises en place.

3. NOTES SUR LE BILAN – ACTIF

3.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5913.71	0	0	5913.71
Immobilisations corporelles	120 003.19	739.89	0	120 743.08
Immobilisations financières	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	125 916.90	0	0	126 656.79

Les principales acquisitions de l'exercice sont :

Seule une enceinte sonore a été acquise pour les activités extérieures

3.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	5 623.21	290.50	0	5913.71
Immobilisations corporelles	102 930.07	9 320.21	0	112 250.28
Immobilisations financières				
AMORTISSEMENTS	108 553.28	9 610.71	0	118 163.99

3.3 Tableau des créances

		MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN ET MOINS DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Clients douteux ou litigieux		1 212.80		1 212.80	
Autres créances clients		13 046.07	13 046.07		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Etat – subventions à recevoir	18 921.00	18 921.00		
Groupe et associés					
Débiteurs divers		20 789.81	20 789.81		
Charges constatées d'avance		2 657.96	2 657.96		
TOTAL		56 627.60	55 414.80	1 212.80	
Montant des prêts accordés en cours					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés pers. physiques					

3.3.1 Créances clients

Dû Mairie de Bar-sur-Aube : 1 560.00 €
 Dû SI Bureautique : 7 845.21 €
 Dus adhérents : 2 515.99 €
 Clients douteux : 1 212.80 €
 Factures à établir : 0.00 €

3.4 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à **39 330.77 €** et se décomposent de la manière suivante :

Subventions à recevoir de l'Etat (441)

- 17 921.00 € de subvention CAF 2025
- 1 000.00 € de subvention de la Mairie de Bars/Aube 2025

Produits à recevoir (4687)

- 17 903.29 € de subvention CAF 2025
- 1 753.20 € de subvention MSA 2025
- 753.28 € de financement de formation UNIFORMATION 2025

3.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à **2 657.96 €** et se décomposent de la manière suivante :

- 654.00 € concernant l'achat de places de parc d'attractions
- 742.47 € concernant l'achat de logiciels
- 3.74 € concernant l'hébergement de site internet
- 284.75 € concernant les droits d'auteur et de reproduction
- 909.41 € concernant la maintenance informatique
- 63.59 € concernant la location mobilière

4. NOTES SUR LE BILAN – PASSIF

4.1 Tableau de suivi des fonds dédiés

Pas de fonds dédiés

4.2 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	12 473.47				12 473.47
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	23 942.88	-34 903.10			-10 960.22
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 903.10	34 903.10		47 227.37	-47 227.37
Situation nette	1 513.25	0	0	47 227.37	-45 714.12
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	15 103.97			5 656.39	9 447.58
Provisions réglementées					
TOTAL	16 617.22	0	0	52 883.76	-36 266.54

4.3 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ont été calculées à hauteur de **45 402 €**. La méthode de calcul utilisée est tirée de l'avenant n° 157 CCNA du 17/12/2015. Ainsi, la provision a été comptabilisée au **31/12/2025**.

4.4 Tableau des dettes

		MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN ET MOINS DE 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires					
Emprunts et dettes financières divers		27 070.18	7 070.18	20 000.00	
Fournisseurs et comptes rattachés		28 484.42	28 484.42		
Personnel et comptes rattachés		16 896.55	16 896.55		
Sécurité sociale et organismes sociaux		12 819.28	12 819.28		
Etat et autres collectivités publiques	Prélèvement à la source	126.00	126.00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes		3 953.39	3 953.39		
Produits constatés d'avance		1 685.96	1 685.96		
TOTAL		89 349.82	89 349.82		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		10 000.00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 929.82			
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés pers. physiques					

4.4.1 Charges à payer

Trop perçu subvention CLAS 2024 : **2 828.52 €**

4.4.2 Produits constatés d'avance

Report recettes Projet Jeunes 2025 : **1 685.96 €**

4.4.3 Fournisseurs-factures non parvenues

FCN 2 383.20 €

FRMJC 3 574,40 €

DIRLAND 117.82 €

TOTAL : 6 075.42 €

4.4.4 Dettes fiscales et sociales à payer

URSSAF 4 014,00 €
RETRAITE 1 512.52 €
PREVOYANCE 170.36 €
MUTUELLE 685.26 €
TAXE SUR SALAIRES - Néant
Formation professionnelle 3 270.00 €
Prélèvement à la source 126.00 €
Dettes concernant les congés payés :
 Provisions congés à payer 16 896.55 €
 Provisions charges sociales sur congés à payer 3 167.14 €

TOTAL : 29 841.83 €

5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Méthode pour la comptabilisation des cotisations et des droits d'entrée

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Inchangées par rapport à 2022 : 14€ pour les adultes et 9€ pour les moins de 18 ans

5.2 Information sur les montants des concours publics reçues

Les subventions de l'année s'élèvent à **223 802.49 €** et se décomposent de la manière suivante :

-CNFS Subvention	10 000.00 €
-DILCRAH Subvention	1 500.00 €
-DDETSPP Subvention	15 000 €
-SDJESVA Subvention	10 528.00 €
-DRAJES	7 280.00 €
-DEPARTEMENT Subvention	8 287.42 €
-MAIRIE Bar sur Aube	113 000.00€
-MAIRIE Bar sur Aube subvention spécifique	10 000.00 €
-TROYES AUBE HABITAT Subvention	2 000.00 €
- CAF Subventions spécifiques	17 921.00 €
-MSA Subventions spécifiques	16 460.07 €
-FONJEP Parts Etat	11 826.00 €

TOTAL 223 802.49 €

5.3 Information sur les ressources de l'exercice

Les ressources de l'exercice s'élèvent à **220 507.49 €** et se décomposent de la manière suivante :

-Prestations de services	54 617.04 €
-Recettes activités exceptionnelles	115.65 €
-CAF PS CENTRE SOCIAL AGC ACF	68 068.23 €
-CAF Bons Vacances	1 501.00 €
-CAF Bonification	15 772.00 €
-CAF PSO CLAS	6 832.55 €
-CAF PSO Projet jeunes	16 931.04 €

-CAF PSO Enfants périscolaire	5 959.45 €
-CAF PSO Enfants extrascolaire	14 298.68 €
-CAF PSO Club ados	4 030.99 €
-MSA Bons vacances	180.00 €
-MSA PSO	3 476.31 €
-Mairie Bons Vacances	343.92 € €
-Produits des activités annexes	21 779.43 €
-Ventes de photocopies	1.20 €
-Mise à disposition de personnel (Mairie)	6 600,00 €
TOTAL	220 507.49 €

5.4 Informations relatives aux contributions volontaires en nature

Les Contributions Volontaires en Nature de l'association sont les suivantes :

-Mise à disposition de locaux par la Mairie pour **34 920.88 €**

La valorisation est réalisée par la Mairie conformément à l'avenant N° 2 de la convention de MAD de locaux de la Ville de Bar Sur Aube.

-Bénévolat pour **22 488.84 €** qui représente un nombre d'heures de **1 893**

5.5 Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **3 538.16 €** et se décomposent de la manière suivante :

-Charges sur exercices antérieurs	3 091.52 €
-Charges exceptionnelles diverses	446.64 €

Les produits exceptionnels s'élèvent à 5 513.33 € et se décomposent de la manière suivante :

-Produits sur exercices antérieurs	4 933.49 €
-Produits exceptionnels divers	579.84 €

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires CAC pour l'exercice **2025** réglés en **2025** pour **4 588.80 €**

6.2 Effectif moyen employé pendant l'exercice

Effectif moyen en 2025 : 8.10